

O B J E T: compte-rendu conseil municipal du mercredi 2 mai 2024 à 20 heures 30 à la mairie.

⇒ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Les services de la D.G.F.I.P. ont contacté la mairie pour connaître si le taux de 1% de la taxe d'aménagement actuellement en vigueur était maintenu ou augmenté. Après débat, le conseil décide de maintenir le taux à 1 %.

⇒ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Les propriétaires d'une maison sise 23 La Ville Odie rencontrent un probablement d'implantation de leur système particulier d'assainissement non collectif. Pour résoudre ce problème il leur faut acquérir une partie d'une parcelle communale jouxtant leur propriété. Le conseil accepté cette vente au prix de 5 € le mètre carré. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

⇒ VALIDATION DEVIS S.D.E. POUR REPARATION LAMPADAIRE

Le S.D.E. 22 a adressé en mairie un courrier faisant état d'une détérioration d'un lampadaire rue du Lotissement des Ponts suite au passage de la tempête CIARAN en fin d'année 2023.

Les frais de réparation s'élèvent à 868,32 € T.T.C. En application du règlement financier du S.D.E. 22, la participation de la commune s'élève à 522,60 € TTC ce qui est accepté.

⇒ DEVIS COMEDEC POUR NUMERISATION ACTES D'ETAT-CIVIL

L'application **COMEDEC** permet aux mairies, aux notaires et toutes personnes accréditées d'avoir accès aux actes d'étatcivil, Ces derniers sont numérisés et évitent d'effectuer des photocopies.

La société spécialisée **COMEDEC** a établi un devis pour numériser les actes d'état-civil de la commune (naissances, décès et mariages) pour les années 1924 à 2017.

Le montant du devis s'élève à 3 520,00 € H.T. et à 4 224,00 € T.T.C. a été validé.

⇒ LOGICIEL SEDI POUR RESTAURATION REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Depuis plusieurs années, il avait été décidé de procéder à la restauration des registres d'état*civil qui se sont abîmés au fil du temps. C'est ainsi que pour cette année, les deux registres suivants ont été confiée à l'entreprise spécialisée **SEDI** pour ce travail :

2 devis ont été établis :

- registre de 1953 à 1957 : 373,90 € HT et 441,00 € TTC

registre de 1927 à 1932 : 487,50 € HT et 560,85 € TTC

Ces devis sont validés.

⇒ STRATEGIE FONCIERE

Adoptée lors du dernier conseil communautaire, la stratégie foncière de l'agglomération de LAMBALLE TERRE & MER a été présentée au conseil. L'assemblée a pris connaissance du changement important des règles d'urbanisme applicable depuis août 2021 suite au vote de la Loi Climat et Résilience. Le P.L.U. date de 2008, il faudra le revoir pour le mettre en adéquation avec la loi précitée ainsi que les documents d'urbanisme STRADETT et du SCOT qui viennent d'être validés. Cette révision devra être effective à l'été 2028.

⇒ RECRUTEMENT SAISONNIERS

La commune recherche pour cet été 2 personnes pour assurer les missions suivantes :

- Surveillant de baignade pour assurer la surveillance de la piscine, conditions : être majeur, être titulaire du B.N.S.S.A, possibilité de logement gratuit.
- Agent pour espaces verts pour assurer le remplacement le temps de leurs vacances les agents titulaires, conditions être majeur et être titulaire du permis de conduire serait un plus. Pour plus de renseignements pour postuler à l'un de ces postes, prendre contact avec la mairie de LANRELAS.